

L'ouverture des échanges de services : un élément clé de la croissance économique

À qui profite une plus grande ouverture des échanges de services ?

Quelles exportations de services pour les pays en développement ?

Quel est le rôle du transfert de technologie ?

Pourquoi la réglementation est-elle importante ?

Quelles sont les difficultés majeures de négociation pour les pays en développement ?

Pour plus d'informations

Références

Où nous contacter ?

Introduction

Les services de la santé à ceux de la banque sont devenus le secteur d'activité le plus important dans de nombreuses économies du monde entier. Ils génèrent non seulement la majeure partie de l'emploi et du revenu dans de nombreux pays, mais les services, comme les télécommunications, apportent aussi une contribution essentielle à la production d'autres biens et services. Un secteur des services efficace est donc fondamental pour l'économie dans son ensemble, de sorte qu'un accord sur la libéralisation des marchés de services est indispensable au succès des négociations commerciales actuellement menées à l'échelle mondiale.

Cette ouverture des marchés profitera à toutes les économies, y compris au monde en développement, pour autant qu'elle soit réalisée de façon mûrement réfléchie. Mais la libéralisation des marchés de services est un défi particulièrement complexe. En particulier parce que tout débat sur les échanges de services doit intégrer la question épineuse de savoir si les prestataires de services, comme les infirmiers, les juristes ou les techniciens de la maintenance informatique, peuvent se rendre dans un autre pays pour exercer leur activité.

Le cycle précédent de négociations commerciales mondiales n'est parvenu qu'à des accords restreints en matière d'ouverture des marchés de services. Mais depuis lors, les avancées technologiques ont créé leur propre dynamique. Des services en ligne, comme les centres d'appel n'ont plus besoin de se trouver dans le même hémisphère que leurs clients. Les marchés des services se sont ainsi ouverts dans le cadre d'accords bilatéraux ou régionaux, et dans le cadre de programmes de réforme au niveau national.

Les négociations actuellement menées par l'Organisation mondiale du commerce (OMC) au titre du Programme de Doha pour le développement (PDD) offrent à tous les pays, quel que soit leur niveau de développement, l'occasion de faire le point sur les évolutions intervenues à ce jour dans le secteur des services et d'opérer progressivement une libéralisation plus poussée.

Cette *Synthèse* expose les principales conclusions des travaux en cours à l'OCDE sur les avantages et les difficultés de la libéralisation des échanges de services. ■

À qui profite une plus grande ouverture des échanges de services ?

La part des services dans l'économie mondiale a sensiblement augmenté ces dernières années : les services représentent désormais près de 70 % de la production dans les pays de l'OCDE à revenu élevé. Les services gagnent aussi en importance dans les pays à revenu intermédiaire et à faible revenu, aux dépens de l'agriculture et de l'industrie manufacturière.

La libéralisation des échanges de services profiterait aussi bien aux pays développés qu'aux pays en développement. De fait, les pays en développement devraient, d'une manière générale, bénéficier d'avantages considérables malgré l'idée très répandue dans le monde en développement selon laquelle ces pays seraient perdants parce que leur secteur des services est inefficace et peu compétitif.

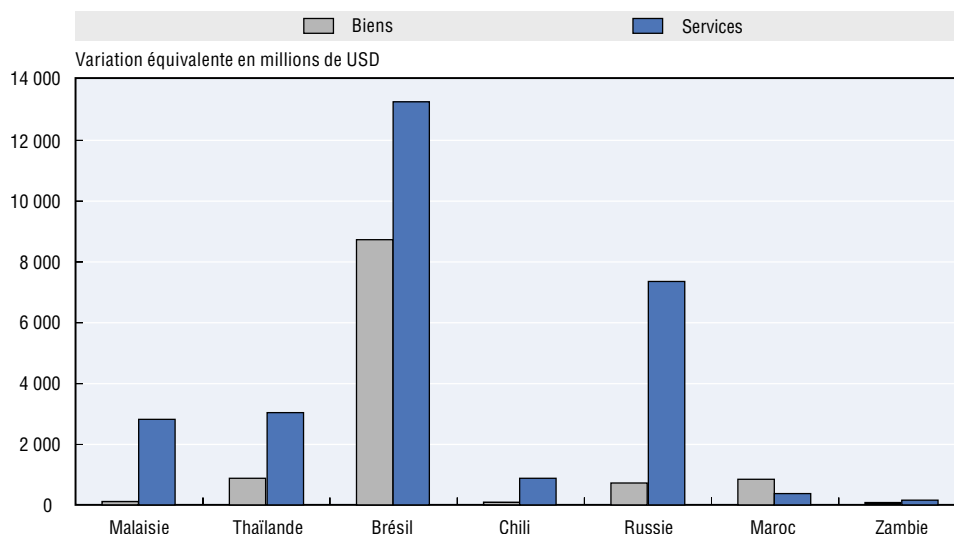
Pour toutes les économies, les avantages d'une plus grande ouverture des échanges de services sont sensiblement plus importants que ceux découlant de la libéralisation des échanges de biens. Il existe plusieurs raisons à cela. Les niveaux de protection dans les échanges de services sont plus élevés que dans d'autres secteurs et les services représentent une part sans cesse croissante de l'économie. En outre, des services comme les télécommunications et les transports sont indispensables à la production et à la livraison de la quasi-totalité des biens. Ainsi, des marchés des services plus ouverts et plus efficaces peuvent avoir un impact majeur sur la performance économique d'ensemble. L'agriculture et l'industrie manufacturière tireraient avantage, par exemple, d'une efficacité accrue de l'offre et ces améliorations devraient atténuer les difficultés auxquelles peuvent être confrontés ces secteurs du fait de l'ouverture de leur propre marché.

Les études de l'OCDE montrent en effet que si les pays allaient de l'avant et ouvraient leurs marchés de services de façon unilatérale, ils en retireraient presque autant d'avantages que dans le cadre d'un accord multilatéral, et bien plus que ne leur en procureraient des réformes analogues dans l'agriculture et l'industrie manufacturière (voir les graphiques 1 et 2). Les différents pays ont donc tout intérêt de ne pas temporiser. Toutefois, il est clair qu'une ouverture multilatérale des marchés offrirait à l'économie mondiale les avantages globaux plus importants.

En outre, si l'on prend en considération les obstacles aux services, le taux effectif de protection – qui tient compte des effets des droits de douane sur les intrants comme sur les extrants – pour certains secteurs agricoles et manufacturiers devient en fait négatif. En d'autres termes, les obstacles aux services – combinés aux obstacles sur d'autres intrants – correspondent de fait à un impôt sur ces secteurs et aggravent les distorsions résultant des obstacles aux échanges de produits agricoles et manufacturés.

Graphique 1.

AVANTAGES D'UNE LIBÉRALISATION DES ÉCHANGES DE BIENS ET DE SERVICES



Les mouvements temporaires de personnes vers d'autres pays dans le but de fournir des services (Mode 4 de l'Accord général sur le commerce des services, AGCS) sont un élément clé d'une plus grande ouverture des marchés de services pour la plupart des pays en développement. Une libéralisation de ce secteur pourrait offrir des avantages économiques mondiaux considérables. Toutefois, des études récentes de l'OCDE montrent que l'impact pourrait varier sensiblement selon les pays et les secteurs de services, en fonction du type de travailleurs concernés et de leur niveau de qualification, ainsi que du cadre réglementaire applicable.

L'envoi de prestataires de services à l'étranger peut aider un pays en développement à atténuer les pressions sur les marchés du travail tout en favorisant les mouvements de capitaux et le développement du capital humain. Les envois de fonds en provenance de l'étranger peuvent être une source importante de recettes. Ainsi, les envois de fonds vers le Bangladesh pour la période 2004-2005 se sont élevés à 3.86 milliards USD, soit près de 4 % du PIB de ce pays et un tiers de ses recettes brutes d'exportation. Mais il existe aussi des risques. Lorsque du personnel qualifié part à l'étranger, le pays d'origine ne perd pas seulement des compétences, mais aussi l'argent qu'il a investi dans l'éducation et la formation de ces personnes. Toutefois, ces risques peuvent s'atténuer par le caractère temporaire du déplacement au titre du Mode 4.

Pour les pays d'accueil, faire appel à des prestations de services à titre temporaire peut améliorer la compétitivité et remédier provisoirement aux pénuries sur le marché du travail. Toutefois, la libéralisation au titre du Mode 4 doit s'accompagner d'une réglementation et de politiques nationales appropriées dans le cas de l'apparition de certains coûts d'ajustement. ■

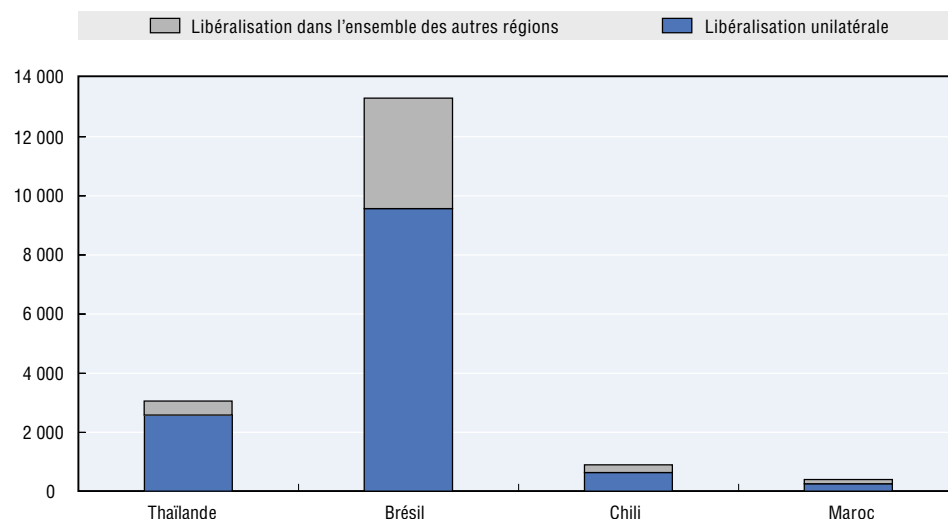
Quelles exportations de services pour les pays en développement ?

Les pays industrialisés jouent encore un rôle prépondérant en matière d'échanges et d'investissement dans les services à l'échelon mondial. Mais des travaux récents de l'OCDE montrent que les pays en développement se spécialisent de plus en plus et remportent de plus en plus de succès dans un certain nombre de secteurs.

Dans les **services audiovisuels**, le marché international fournit la principale source de recettes à l'industrie cinématographique de l'Inde : les exportations de films de ce pays, sont passées de 2 milliards de roupies en 1998 à 5.25 milliards de roupies en 2001. Les États-Unis et le Canada ont chacun réalisé 30 % du total des exportations, suivis du Royaume-Uni, avec 25 %.

Graphique 2.

AVANTAGES D'UNE LIBÉRALISATION DES ÉCHANGES DE SERVICES



Dans les **services portuaires**, un certain nombre de pays en développement figurent parmi les 20 principaux terminaux à conteneurs du monde en termes de débit. Singapour, le Taïpei chinois, la Corée et Hong-Kong (Chine) se classent parmi les cinq premiers.

Dans les **services de construction**, sur les 150 plus grandes sociétés de construction recensées dans le monde en 2004 en terme de recettes générées sur des marchés étrangers, 51 étaient situées dans des pays en développement, dont la Chine, la Turquie, la Corée du Sud, le Brésil et l'Égypte.

Les **services de santé** représentent une exportation majeure et une source de devises importante pour un certain nombre de pays en développement. L'Afrique du Sud est devenue l'une des principales destinations des patients qui souhaitent subir une intervention de chirurgie plastique. Des cliniques du Costa Rica déclarent un nombre croissant de clients en provenance du Royaume-Uni et de la Norvège ainsi que du Canada et des États-Unis. Quant au Chili, il reçoit des patients originaires de Bolivie et du Pérou et, dans une moindre mesure, de l'Équateur.

La révolution d'Internet a aussi permis de fournir un large éventail de services par voie électronique. Un marché mondial pour la prestation internationale de services s'est développé, depuis les télécentres jusqu'à la mise au point de logiciels perfectionnés. Et les pays en développement, de l'Asie aux Caraïbes, s'approprient une part grandissante de ce marché. Les entreprises peuvent ainsi réaliser des économies à hauteur de 50 % à long terme, grâce au coût relativement faible d'une main-d'œuvre hautement qualifiée et au progrès des télécommunications.

Mais pour tirer parti des possibilités de prestation internationale que présente tel ou tel secteur, les pays en développement devront disposer de moyens de télécommunications efficaces et d'une main-d'œuvre bien formée, mais aussi avoir accès aux marchés des pays développés. Dans le même temps, si des avantages mondiaux substantiels sont à attendre de ces échanges, il faut tenir compte des préoccupations liées aux effets négatifs à court terme que pourraient connaître les pays industrialisés, comme des pertes d'emplois. ■

Quel est le rôle du transfert de technologie ?

La libéralisation des marchés de services facilite aussi l'ouverture aux technologies étrangères. Comme la plupart des nouvelles technologies se font jour dans les pays développés, les échanges peuvent permettre aux pays en développement de tirer profit des efforts déployés à l'échelle internationale en matière de recherche et de développement. Dans de nombreux secteurs de services, des prestataires étrangers aident à transférer les nouvelles technologies et à renforcer les capacités (voir encadré 1). Le transfert de technologie intervient à de nombreux niveaux : dans le cadre de contrats, de l'utilisation d'équipements intégrant des technologies plus récentes et de l'échange de connaissances théoriques et pratiques entre les individus.

Les nouvelles technologies sont indispensables pour permettre aux pays en développement de jouer pleinement leur rôle dans l'économie mondiale du savoir. Mais le transfert de technologie a un coût et suppose que l'entreprise bénéficiaire soit en mesure de s'adapter aux nouvelles technologies. La libéralisation des marchés de services peut permettre de réduire le coût du transfert de technologie non seulement dans les secteurs de services, mais aussi dans l'industrie manufacturière et l'agriculture. Les services aux entreprises, par exemple, peuvent aider les entreprises locales à améliorer leur productivité et à adapter les technologies étrangères à leurs besoins. Les télécommunications, l'enseignement supérieur et la formation, les services financiers et de logistique sont autant de services qui peuvent faciliter l'accès des pays en développement aux nouvelles technologies et réduire le coût de leur installation.

Les données disponibles à ce jour semblent montrer que la libéralisation des marchés de services est particulièrement propice au progrès technologique et à la diversification. Un cercle vertueux – dans lequel une augmentation des échanges entraîne une multiplication

des flux de technologie et dans lequel la technologie engendre un accroissement des échanges, car elle offre de nouveaux moyens de faire des affaires – peut alors s'instaurer. Favoriser les principaux services qui facilitent les échanges de connaissances entre entreprises nationales et étrangères peut avoir un impact considérable sur le transfert de technologie et la croissance économique dans les pays en développement. ■

Pourquoi la réglementation est-elle importante ?

Une réforme dans le secteur des services n'est toutefois pas chose aisée. Les avantages de cette réforme seront réduits ou pourraient ne pas se concrétiser si celle-ci n'aborde pas l'ensemble des mesures qui freinent la concurrence. Il existe de multiples exemples de réformes qui n'ont pas donné les résultats escomptés, parce que d'autres mesures subsistaient et permettaient aux entreprises de s'entendre ou d'empêcher que la concurrence ne s'exerce pleinement. Les efforts de réforme doivent aussi tenir compte du rôle légitime de l'État qui doit faire en sorte que des objectifs autres qu'économiques, comme l'accès pour tous aux services de télécommunication, d'approvisionnement en eau ou en électricité, soient réalisés.

Ces dernières années, l'OCDE a travaillé en coopération avec la Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement (CNUCED) pour mettre au point des outils destinés à aider les membres de l'OMC, et en particulier les pays en développement, dans le processus de négociation. Ces travaux et d'autres sur les services publics montrent que pour que la réforme du secteur des services contribue au développement, la libéralisation devra s'accompagner d'un *renforcement* de la réglementation et des mesures internes.

Encadré 1. TRANSFERTS DE TECHNOLOGIE PAR LE BIAIS DES ÉCHANGES DE SERVICES

Dans le domaine des **services de télécommunication**, le nombre d'abonnés au téléphone portable est supérieur à celui des abonnés à la téléphonie fixe dans un grand nombre de pays en développement, essentiellement grâce à la technologie GSM introduite par des opérateurs étrangers. Lorsque l'opérateur en place avait déjà un réseau GSM, l'entrée d'un deuxième opérateur (étranger) a généralement entraîné une baisse des prix, rendant ainsi la technologie accessible à un plus grand nombre de consommateurs.

Dans les **services de commerce de détail** d'Amérique latine, de grands détaillants étrangers ont conclu des alliances ou fusionné avec des détaillants locaux. De nouvelles technologies et techniques de gestion ont été adoptées et les petits magasins exploités par leurs propriétaires ont été peu à peu remplacés par des chaînes de supermarchés et des centres commerciaux. Les détaillants locaux ont réagi en s'inspirant des pratiques suivies par les détaillants étrangers, notamment en investissant dans la technologie de l'information (TI) et en modifiant leurs stratégies en matière d'achat et de fixation des prix.

Dans le **secteur bancaire** en Indonésie, des réformes de la réglementation ont permis à des banques privées de s'implanter sur le marché, mais leur part de marché demeure limitée. Toutefois, par le biais de programmes de formation organisés par des banques étrangères, les banques commerciales ont intensifié leurs activités grâce à l'innovation et à la fourniture de nouveaux services bancaires. Un pourcentage important de salariés ainsi formés sont allés travailler dans d'autres banques, et les banques nationales ont mis en place des programmes de formation analogues.

Aptech et NIIT sont deux sociétés établies en Inde qui fournissent des **services de formation aux TI**. Parmi leurs clients figurent de grandes sociétés éditrices de logiciels, comme Microsoft, PeopleSoft et Computer Associates. Ces deux sociétés indiennes exportent aussi des services de formation aux TI vers de nombreux pays en développement. Le transfert de technologie par le biais des échanges a joué un très grand rôle dans le développement du secteur des TI en Inde. Ce pays exporte désormais ces technologies vers des pays industrialisés comme vers d'autres pays en développement.

La tendance observée ces dernières années à la privatisation et au renforcement de la concurrence dans de nombreux pays a accru le besoin d'une réglementation dans des secteurs comme celui des services financiers. Les gouvernements pourraient devoir instaurer des mesures de précaution pour protéger les investisseurs ou les déposants, ou pour assurer l'intégrité et la stabilité du système financier.

La tendance récente à la participation du secteur privé a également renforcé la nécessité de disposer d'un cadre réglementaire solide dans des secteurs où la concurrence a toujours été restreinte, comme les télécommunications, l'énergie ou l'environnement. De nouveaux outils et approches réglementaires sont nécessaires pour la fixation des prix, l'accès universel et les normes de service. Rendre accessible aux pauvres d'autres services fondamentaux comme la santé et l'éducation est également essentiel, mais il en est de même pour ce qui est de la protection des consommateurs et la qualité du service. Les acheteurs de services sont souvent mal informés sur les différents prestataires de services, comme les universités.

Dans le même temps, les réformes de la réglementation doivent être conçues avec soin pour faire en sorte que les objectifs de la politique gouvernementale continuent d'être atteints de manière efficace. Une étude de l'OCDE sur les services juridiques réalisée dans le cadre de ses travaux avec la CNUCED, par exemple, montre que les pratiques commerciales restrictives ne sont pas le seul moyen de réaliser des objectifs sociaux, comme la protection des consommateurs ou l'acquisition de compétences professionnelles et de connaissances locales. Les mesures capables d'imposer aux prestataires de services juridiques de collaborer avec la population locale, de mettre à l'épreuve leurs compétences et de les obliger à contracter une assurance de responsabilité civile professionnelle permettraient de réaliser tout aussi bien, sinon mieux, ces objectifs.

Attirer davantage l'investissement direct étranger (IDE) est souvent le meilleur moyen d'intensifier la concurrence dans les secteurs des services. Toutefois, la privatisation et les rachats par des investisseurs étrangers d'entreprises nationales peuvent aussi générer un pouvoir de marché excessif et une fixation monopolistique des prix. Les gouvernements pourraient donc devoir fixer de nouvelles règles en matière de concurrence tout en libéralisant les échanges et l'investissement. L'exécution efficace de toutes ces tâches suppose l'existence d'organes de réglementation et d'autorité de la concurrence fiables et indépendants. Ces institutions peuvent être coûteuses à mettre en place et à gérer. Elles requièrent aussi des compétences de haut niveau et posent donc des défis qui sont sans doute plus difficiles à relever dans les pays en développement. Une assistance technique et une aide au renforcement des capacités sont donc particulièrement importantes pour ces pays.

De la même manière, des politiques nationales appropriées peuvent s'avérer nécessaires tant dans le pays d'origine que dans le pays d'accueil pour faire face aux risques associés aux migrations dans le cadre du Mode 4 – comme le dépassement de la période de séjour autorisée, la fuite des cerveaux – et aux questions sociales d'ordre général – qu'il s'agisse de problèmes culturels ou encore d'atteintes aux droits sociaux et dans le domaine du travail. Les travaux de l'OCDE en coopération avec la Banque mondiale et l'Organisation internationale pour les migrations ont montré que la plupart de ces risques sont gérables sous réserve d'une volonté politique et de dispositions appropriées. Plusieurs pays luttent efficacement contre les dépassements de séjour par la mobilisation de moyens pour la surveillance des entrées temporaires et par l'accent mis sur les obligations des employeurs lorsqu'ils parrainent des personnes dans le cadre de programme d'entrée. En tant que parrains, ceux-ci doivent coopérer au système public de surveillance et prendre en charge le voyage de retour des immigrés temporaires. Ils doivent aussi savoir qu'ils encourrent des sanctions en cas de non-respect des règles.

La fuite des cerveaux peut être enrayerée par des politiques visant à renforcer les structures de soutien social et la circulation des cerveaux – encourageant ainsi les migrants à retourner dans leur pays d'origine forts de leurs nouvelles compétences et

de l'expérience. L'expérience acquise dans le cadre des accords bilatéraux montre que les programmes de migration provisoire qui résistent le mieux au temps sont ceux qui s'appuient sur des règles strictes appliquées avec rigueur, tout en ménageant une certaine souplesse grâce à des mesures incitatives d'ordre économique et social. Le plus important de ce point de vue consiste peut-être à permettre aux migrants qui rentrent chez eux de revenir ultérieurement dans le pays hôte dans le cadre de leurs activités professionnelles.

Une amélioration du système d'envois de fonds peut être essentielle à l'instauration d'un environnement favorisant le retour des travailleurs. Les programmes de soutien des petites et moyennes entreprises dans les pays d'origine peuvent se révéler particulièrement utiles, de même que l'application d'un traitement fiscal favorable aux envois de fonds ou la mise en place de systèmes de fonds communautaires. La coopération entre les pays d'origine et d'accueil et la coordination au niveau national entre les responsables des échanges et des migrations constituent les meilleurs moyens d'obtenir des résultats probants en termes de contrôle et de gestion des flux migratoires. ■

Quelles sont les difficultés majeures de négociation pour les pays en développement ?

La complexité de la libéralisation des échanges de services dans le cadre de l'AGCS ne doit pas être sous-estimée, en particulier compte tenu des capacités administratives et de négociation limitées de nombreux pays en développement. Un pays doit accumuler des connaissances importantes avant de pouvoir soumettre des requêtes et des offres raisonnables concernant l'ouverture des marchés. Il lui faut notamment identifier les opportunités et les enjeux pour ses exportateurs, déterminer ses besoins en matière de renforcement des capacités et évaluer l'impact probable de la libéralisation sur le plan social.

La préparation des négociations exige donc une approche prenant en compte divers acteurs, à savoir l'ensemble des agences gouvernementales (et des négociateurs), des législateurs, des autorités réglementaires, des entreprises et des représentants de la société civile concernés. Des mécanismes de coordination et de consultation sont essentiels pour présenter une vision cohérente et représentative de la meilleure position nationale possible. Cela vaut particulièrement pour les services, compte tenu de la grande diversité des secteurs, des modes de fourniture et des domaines réglementaires concernés.

Ces mécanismes font souvent défaut dans les pays en développement. Toutefois, une étude conjointe de l'OCDE-CNUCED récemment réalisée dans un certain nombre de pays industrialisés et en développement, ainsi que des missions d'assistance technique effectuées par l'OCDE, montrent que les pays en développement déploient de réels efforts pour se préparer de façon constructive aux négociations. Des études d'évaluation de l'impact au niveau de régions et de pays donnés sont actuellement menées dans le monde entier pour déterminer les effets économiques et sociaux potentiels de la libéralisation des grands secteurs faisant l'objet de négociations. De vrais efforts sont aussi faits pour établir les mécanismes pour la coordination intragouvernementale et la consultation des parties prenantes. Mais des mesures supplémentaires s'imposent pour aider les pays en développement à mener avec succès les négociations en cours dans le cadre de l'AGCS. ■

Pour plus d'informations

Des informations complémentaires sur les travaux que consacre l'OCDE aux échanges de services peuvent être obtenues auprès de
Massimo Geloso Grosso
Tél. : +33 (0) 1 45 24 89 24 ; email : massimo.geloso-grosso@oecd.org, ou de
Nora Dihel, tél. : +33 (0) 1 45 24 78 11 ; email : nora.dihel@oecd.org. ■

Références

OCDE, 2005, **Enhancing the Performance of the Services Sector**, ISBN 92-64-01029-7, 60 €, 272 pages.

OCDE, 2004, **Libéralisation des échanges de services : Identification des possibilités et des avantages**, disponible sur www.oecd.org/ech.

OCDE, 2004, **Échanges et migrations – Pour une main-d'œuvre mobile à l'échelle mondiale**, ISBN 92-64-01639-2, 40 €, 196 pages.

OCDE, 2004, **Organisation des négociations fondées sur le principe des « offres et requêtes » dans le cadre de l'AGCS : le cas des services juridiques**. D'autres études sectorielles sur les services d'assurance, et les services concernant l'environnement et l'énergie ont été réalisées dans le cadre de ce projet et sont disponibles sur www.oecd.org/ech et sur www.unctad.org.

OCDE, 2002, **Managing Request-Offer Negotiations under the GATS: Survey of Country Preparations for the Negotiations**, disponible sur www.oecd.org/ech.

OCDE, 2005, **Synthèse : Opening Markets for Environmental Goods and Services**, disponible sur www.oecd.org/publications/policybriefs.

Les publications de l'OCDE sont en vente sur notre librairie en ligne :
www.ocdelibrairie.org

Les publications et les bases de données statistiques de l'OCDE sont aussi disponibles
sur notre bibliothèque en ligne : www.SourceOCDE.org

Où nous contacter ?

SIÈGE DE L'OCDE DE PARIS

2, rue André-Pascal
75775 PARIS Cedex 16
Tél. : (33) 01 45 24 81 67
Fax : (33) 01 45 24 19 50
E-mail : sales@oecd.org
Internet : www.oecd.org

ALLEMAGNE

Centre de l'OCDE de Berlin
Schumannstrasse 10
D-10117 BERLIN
Tél. : (49-30) 288 8353
Fax : (49-30) 288 83545
E-mail :
berlin.contact@oecd.org
Internet : www.oecd.org/deutschland

ÉTATS-UNIS

Centre de l'OCDE
de Washington
2001 L Street N.W., Suite 650
WASHINGTON DC 20036-4922
Tél. : (1-202) 785 6323
Fax : (1-202) 785 0350
E-mail : washington.contact@oecd.org
Internet : www.oecdwash.org
Toll free : (1-800) 456 6323

JAPON

Centre de l'OCDE de Tokyo
Nippon Press Center Bldg
2-2-1 Uchisaiwaicho,
Chiyoda-ku
TOKYO 100-0011
Tél. : (81-3) 5532 0021
Fax : (81-3) 5532 0035
E-mail : center@oecdtokyo.org
Internet : www.oecdtokyo.org

MEXIQUE

Centre de l'OCDE du Mexique
Av. Presidente Mazaryk 526
Colonia: Polanco
C.P. 11560 MEXICO, D.F.
Tél. : (00 52 55) 9138 6233
Fax : (00 52 55) 5280 0480
E-mail :
mexico.contact@oecd.org
Internet : www.rtn.net.mx/ocde

Les Synthèses de l'OCDE sont préparées par la Division des relations publiques de la Direction des relations publiques et de la communication. Elles sont publiées sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE.